

Nouvelles perspectives en sciences sociales



L'institution au prisme de la relation

Michel Lallement

Volume 5, Number 1, octobre 2009

Sur le thème de la relation

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/038622ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/038622ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Prise de parole

ISSN

1712-8307 (print)

1918-7475 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lallement, M. (2009). L'institution au prisme de la relation. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 5(1), 67–77. <https://doi.org/10.7202/038622ar>

Article abstract

The notion of institution has a long and rich history in social sciences. For many reasons, it has lost credibility in recent years. In keeping with Émile Durkheim's work, while steering clear of determinism, this article proposes to rehabilitate the institution in terms of a multi-polar process. In this perspective, the relational program proves itself to be particularly revealing. The decomposition of all institutions into four basic functions which are autonomous and, therefore, potentially conflicting invites us to rethink how we see the varied social processes in an open and dynamic perspective. In this regard, the institution can be defined as a collection of relations of relations.

L'institution au prisme de la relation¹

MICHEL LALLEMENT

Lise-Cnam-CNRS, Paris

A la différence des sciences empirico-analytiques, les sciences sociales ne procèdent pas systématiquement par révolutions paradigmatiques pour faire évoluer leurs théories et leurs dispositifs d'investigation. Peu au fait de cette dissimilitude, d'aucuns argumentent volontiers que l'existence d'un pluralisme explicatif persistant en sociologie pourrait justifier un diagnostic de crise permanente de cette discipline. Pour la grande majorité des sociologues contemporains, il n'en va pourtant pas ainsi. La concurrence entre formes d'intelligences du social est vécue comme une situation normale, pour ne pas dire souhaitable. Loin de s'opposer systématiquement sur tous les registres épistémologiques, ces formes peuvent d'ailleurs prétendre à la complémentarité. Leur puissance explicative varie en effet selon les objets ou les focales privilégiés. Pour cette raison, on ne s'étonnera pas que, parfois présentées comme l'une des novations intellectuelles les plus récentes dans le champ de la sociologie

¹ Les quelques réflexions qui suivent sont débitrices d'un travail collectif mené actuellement au sein du groupe Genre du Lise-Cnam-CNRS. Je suis particulièrement redevable aux deux responsables de ce groupe, Isabelle Berrebi-Hoffmann et Chantal Nicole-Drancourt, qui ont mis en chantier un programme sur les approches relationnelles et qui continuent aujourd'hui à le développer et à l'animer.

contemporaine, les programmes relationnels puisent leurs racines dans une tradition qui associe des noms et des courants que l'on a souvent tendance à opposer.

Dans son manifeste pour une sociologie relationnelle, Mustafa Emirbayer propose de rendre compte de la singularité du mode de pensée par relation en opposition à un mode de pensée fondé sur la substance². Héritier d'un lourd passé intellectuel dont les prémisses remontent au moins à Aristote, ce dernier s'incarne typiquement dans les théories du choix rationnel mais aussi dans toutes les théories qui, en cherchant à élargir le spectre des motifs qui gouvernent l'action, les interactions et les transactions, n'en continuent pas moins de se munir initialement de la fiction d'un acteur, individuel ou non, auquel est attribué des propriétés intrinsèques (intérêts, morale, ressources, etc.). Par opposition, la sociologie relationnelle propose de donner la priorité logique aux relations – structurales ou situées – qui constituent les acteurs en tant qu'éléments de configurations à géométries variables. Cette façon de voir a des implications multiples. Elle invite notamment à lire autrement certaines notions fondatrices de la sociologie afin d'engager cette métamorphose conceptuelle dont nous avons tant besoin pour penser notre modernité. Telle est précisément, appliquée au cas de l'idée d'institution, l'ambition de cette courte contribution.

Institution, institué, instituant

La notion d'institution possède à ce jour un lourd passé sociologique. Dans la rubrique « Sociologie » de la *Grande Encyclopédie*, Paul Fauconnet et de Marcel Mauss expliquent

[qu']il n'y a aucune raison pour réserver exclusivement, comme on le fait d'ordinaire, cette expression [d'institution] aux arrangements fondamentaux. Nous entendons par ce mot aussi bien les usages et les modes, les préjugés et les superstitions que les constitutions politiques ou les organisations juridiques essentielles; car tous ces phénomènes sont de même nature et ne diffèrent qu'en degré³.

² Mustapha Emirbayer, « Manifesto for a Relational Sociology », *American Journal of Sociology*, vol. 103, n° 2, septembre 1997, p. 287-317.

³ Paul Fauconnet et Marcel Mauss, « Sociologie », *Grande Encyclopédie*, vol. 30,

Émile Durkheim est à ce point convaincu par l'argumentation proposée par ses disciples qu'il définit ainsi le but de la sociologie : il s'agit, grâce à cette discipline, « de nous faire comprendre les institutions sociales présentes de manière à ce que nous puissions entrevoir ce qu'elles sont appelées à devenir et ce que nous devons vouloir qu'elles deviennent⁴ ».

À l'heure actuelle, de nombreux sociologues ont pris leur distance avec le fait ou le programme institutionnel tel qu'il a pu être conçu par l'école française de sociologie. L'argument est désormais connu. La famille, l'école, les partis politiques ou encore l'État – grandes institutions sociales s'il en est – ont cessé de produire des individus dont les valeurs, les normes et les pratiques reproduisent fidèlement celles de la matrice institutionnelle d'origine. Pour prendre acte de ce mouvement, dont il conviendrait au demeurant de discuter plus en détail la portée réelle, je voudrais procéder autrement qu'en diagnostiquant une tendance inéluctable à la désinstitutionalisation ou qu'en appelant à une sociologie de l'individu. Une autre option pertinente consiste à réviser la notion même d'institution. En procédant de la sorte, on va le voir, la question de la relation s'impose rapidement au sociologue.

La première stratégie intéressante pour revisiter l'institution consiste à penser cette dernière comme un processus qui combine indissociablement l'institué et l'instituant. C'est à ce titre qu'il est d'abord possible d'affirmer que, dans la mesure où elle participe d'un mouvement d'institution, toute relation sociale a statut de processus institué. Dire cela c'est rappeler simplement que toutes les actions réciproques, même les plus éphémères ou les plus labiles, sont encadrées dans des ensembles de représentations communes à défaut desquels les interactions ne pourraient tout simplement pas fonctionner. Les imaginaires que produisent les sociétés en se clôturant sur elles-mêmes sont autant de mondes

Société anonyme de la Grande Encyclopédie, Paris, 1901; repris dans Marcel Mauss, *Œuvres*, vol. 3, Paris, Minuit, 1969, p. 150..

⁴ Émile Durkheim, « Remarque sur la méthode en sociologie » [1908], dans *Textes*, vol. 1, Paris, Minuit, 1975, p. 59.

de significations qui informent la matière sociale⁵. Sans eux, impossible de qualifier et de faire fonctionner la relation sur un registre commun. L'univers capitaliste nous a appris, par exemple, à penser la relation de travail en termes machinistes (l'ouvrier comme outil de production) et économicistes (l'ouvrier comme capital humain). Ailleurs, bien évidemment, il n'en va pas nécessairement de la sorte. Quand l'appartenance à une caste prédétermine la place dans la hiérarchie sociale, alors la relation de travail emporte avec elle de multiples significations, religieuses notamment, qui échappent à l'imaginaire capitaliste occidental. Une remarque de même facture vaut à propos des règles qui structurent la vie sociale. En réaction à la propension excessive de certains de ses contemporains à réduire les relations à de purs contrats entre volontés individuelles, Durkheim affirmait déjà haut et fort que « tout n'est pas contractuel dans le contrat »⁶. Sans un tiers garant qui institue et légitime, la relation contractuelle n'aurait guère de chance de tenir bien longtemps. La leçon vaut plus que jamais pour aujourd'hui.

Toute relation a statut par ailleurs de processus instituant. Cet axiome, qui n'a rien de mineur, impose de repenser les catégories les plus classiques de l'analyse sociologique autrement qu'en termes substantiels. Cette façon de faire a déjà été éprouvée, on le sait, à propos du pouvoir avec des auteurs aussi différents que Max Weber, Michel Crozier, Pierre Bourdieu ou encore Michel Foucault. Tous ont en commun de concevoir le pouvoir comme une relation. Même si elle est étayée sur une base axiomatique qui n'a rien à voir, ou si peu, avec celle de l'auteur de *l'Histoire de la sexualité*, une même façon de procéder a connu un franc succès avec les écoles interactionnistes qui ont su sortir la notion d'identité des ornières de la métaphysique essentialiste. L'identité – le postulat est à peu près accepté par la grande majorité des sociologues aujourd'hui – est avant tout une affaire de négociation avec Autrui, ce qui implique que l'identité n'est jamais donnée une fois pour toute et, surtout, que c'est la relation qui

⁵ Cornelius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1975.

⁶ Émile Durkheim, *Leçons de sociologie*, Paris, PUF, 1995.

constitue l'identité, non l'inverse. On pourrait démultiplier les illustrations et montrer que nombre de notions, y compris les plus abstraites comme celles de liberté ou de justice, ne présentent d'intérêt pour le sociologue qu'à la seule condition d'être pareillement saisie au prisme relationnel.

L'institution comme relations de relations

Plutôt que de varier les exemples, je souhaite maintenant suggérer qu'une seconde stratégie possible pour revisiter l'institution consiste à la définir comme un processus multipolaire. Une telle affirmation signifie que, pour comprendre une institution sociale, il importe moins de définir ce qu'elle est (posture substantialiste traditionnelle) que d'analyser ce qu'elle fait. En marchant sur les brisées de Durkheim, je fais le pari que quatre fonctions élémentaires doivent être distinguées⁷. La première fonction de toute institution – que ce soit le droit, la famille, la langue... – est de structurer nos représentations collectives. Dans cette perspective, relier par des règles, des réseaux ou par des mots... revient tout en même temps à diviser, coder, hiérarchiser, structurer le monde social. Les études désormais classiques sur l'invention du chômage à la fin du XIX^e siècle nous en persuadent facilement : lier les chômeurs au groupe de la population des employables est tout autant un acte positif (désignation par codification) qu'une stratégie d'éviction de la main-d'œuvre indésirable hors du champ de la solidarité instituée⁸. Dans son étude sur le langage, Ernst Cassirer montre plus encore que les relations qui structurent divers ordres de réalité peuvent entretenir avec elles des affinités électives. Dans de nombreuses langues, les désignations premières des personnes et de l'espace ont ainsi directement à voir entre elles. « Il s'agit d'un même acte d'indication, à la fois mimique et linguistique; il s'agit des mêmes formes fondamentales de la *deixis* générale dont sont issues l'opposition de l'ici, du

⁷ Michel Lallement, *Le Travail. Une sociologie contemporaine*, Paris, Gallimard, 2007.

⁸ Robert Salais, Bénédicte Reynaud et Nicolas Baverez, *L'invention du chômage*, Paris, PUF, 1986.

là et du là-bas comme l'opposition du « *moi* », du « *toi* » et du « *lui* »⁹. En bref, la division n'a rien d'un découpage aléatoire. La production de formes symboliques peut s'apparenter en effet à un travail collectif qui consiste à structurer la société à l'aide de multiples ponts et portes (pour utiliser une métaphore simmélienne) qui nous relient et nous séparent, qui nous relient en nous séparant et qui nous séparent en nous reliant.

Toute institution contribue à la production du monde social grâce à trois autres pôles fonctionnels encore : l'individuation, l'intégration et la régulation. L'individuation – je l'ai suggéré précédemment à propos de l'identité – est un processus impossible à penser en dehors de toute relation sociale. La démonstration la plus spectaculaire revient peut-être moins à ce sujet aux interactionnistes qu'à Norbert Elias qui a montré combien, sur une très longue période, la construction identitaire doit à des configurations sociales qui placent l'individu à la fois en situation de plus grande autonomie mais aussi de plus grande dépendance envers Autrui¹⁰. L'intégration, autre fonction canonique, désigne tous les moyens qui permettent d'attacher une personne au monde social. Durkheim utilise le terme pour désigner les interactions entre individus, leur conformation à un modèle uniformisé de passions et l'adoption d'idéaux semblables et de représentations communes. La socialisation relève typiquement de ce registre d'analyse. Loin de se réduire, comme l' imagine une certaine vulgate culturaliste ou fonctionnaliste, à l'imposition verticale, passive et mécanique de normes extérieures, ce processus fonctionne lui aussi, pourrait-on dire, à la relation. Comme l'a notamment remarqué George Herbert Mead, toute socialisation impose en effet un travail actif pour apprendre un langage commun, s'approprier des codes, s'identifier ou se démarquer des figures d'Autrui, etc.¹¹

⁹ Ernst Cassirer, *La philosophie des formes symboliques 1. Le langage*, Paris, Minuit, [1953] 1972, p. 169.

¹⁰ Norbert Elias, *Über den Prozeß der Zivilisation*, 2 vol., Basel, Verlag Haus zum Falken, 1939.

¹¹ George Herbert Mead, *Mind, Self, and Society*, Chicago, University of Chicago Press, 1934.

La régulation, enfin, n'échappe pas plus à la dynamique relationnelle que les trois fonctions précédemment évoquées. La production des règles qui structurent les mondes sociaux sont par définition des opérations collectives ou, plus exactement encore, des négociations jamais définitivement achevées et toujours susceptibles d'être activées, de façon formelle ou non. Voilà pourquoi, comme l'indique Jean-Daniel Reynaud, nos sociétés s'apparentent davantage à des machines de Tinguely qu'à des espaces ordonnées et tirés au cordeau¹². Parce que la relation est première, il convient de penser la régulation comme le produit d'une pluralité de sources normatives et de reconnaître l'existence de rapports multiples et évolutifs entre ces différentes sources. Cela ne signifie pas que l'ordre social soit purement contingent ou qu'il soit voué à l'éphémère. Tout au contraire. L'enchevêtrement des régulations n'a rien de contradictoire avec la puissance de la contrainte que toute règle recèle en elle.

Ainsi que j'espère avoir pu le suggérer, le modèle élémentaire de l'institution qui vient d'être brossé donne logiquement priorité au relationnel sur le substantif. En s'emparant d'une sémantique d'inspiration durkheimienne, il invite à penser autrement qu'en termes statiques ce qu'instituer veut dire. Dans la mesure, en effet, où rien ne prédispose, ni logiquement ni empiriquement, chacun des quatre pôles qui viennent d'être distingués à entrer en synergie fonctionnelle et permanente avec les trois autres, alors il n'y a pas lieu de s'étonner que, quelle que soit la focale que l'on privilégie, les tensions, les contradictions, les compromis plus ou moins stables entre division, individuation, intégration et régulation soient toujours au cœur du changement social. Voilà pourquoi les relations entre processus sont aussi intéressantes à considérer et voilà pourquoi, finalement, il me semble possible de définir l'institution comme un ensemble de relations entre relations.

¹² Jean-Daniel Reynaud, *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin, 1989.

Deux implications

Plusieurs leçons peuvent être tirées des réflexions précédentes. La première est que l'une des missions prioritaires du sociologue consiste à se défaire des réflexes essentialistes, et cela pour apprendre à qualifier sociologiquement les relations pour elles-mêmes. Une belle illustration de cet impératif de méthode nous est fournie par Irène Théry dans ses travaux les plus récents. Relisant une série de recherches anthropologiques, Théry rappelle que les systèmes de parenté peuvent s'accommoder de formes d'expression qui rendent caduques nos représentations habituelles du genre. Dans nos sociétés, les termes de parenté sont de sexe absolu, ce qui signifie que la façon de désigner Ego (« fils », « mère », etc.) décrit à la fois un lien de parenté et son sexe. Mais il est d'autres configurations intéressantes à considérer. Dans le cas des termes de sexe relatif par exemple,

le substantif indique à la fois un lien de parenté et un sexe, mais celui-ci peut être aussi bien masculin que féminin, tout dépend du sexe du locuteur. Ainsi, chez les 'Aré'aré des îles Salomon, *ahone* signifie « germain de sexe opposé », et donc ma « sœur » si c'est un frère qui parle, « mon frère » si c'est une sœur qui parle. Les termes de sexe relatif sont très intéressants car ils distinguent les sexes sans pourtant les nommer et encore moins les absolutiser : ils mettent directement l'accent sur la relation. C'est elle qui est sexuée au sens où elle se différencie en deux pôles sexués unis par une relation interne¹³.

Les anthropologues, poursuit Théry, mettent plus généralement en évidence le fait que les individus peuvent s'inscrire dans quatre formes de relations sexuées qui relèvent soit de l'absolu, soit du relatif : relations de sexe opposé (frère/sœur, époux/épouse...), relations de même sexe (frère/frère, mère/fille...), relations de sexe indifférencié (Grand-parent/petit-enfant), relations de sexe combiné (oncle paternel/neveu utérin, tante paternelle/neveu consanguin...)¹⁴. On voit bien à travers ce cas de figure tout l'intérêt de déporter le regard pour passer outre les

¹³ Irène Théry, « Pour une anthropologie comparative de la distinction de sexe », dans Irène Théry et Pascale Bonnemère (dir.), *Ce que le genre fait aux personnes*, Paris, éditions de l'EHESS, 2008, p. 22.

¹⁴ *Ibid.*, p. 23.

polarités habituelles. En qualifiant la relation, c'est une autre manière de penser le social qui s'impose et, surtout, un moyen privilégié de toucher du doigt les formes d'encastrement institutionnel, et tout particulièrement les systèmes de significations communes qui informent les rapports entre les personnes.

Cette dernière remarque mène logiquement à l'examen d'une seconde implication des approches relationnelles appliquées au fait institutionnel. Un problème, pour ne pas dire un obstacle, fréquent en sciences sociales est l'existence de niveaux de réalité (micro, méso, macro) que les analystes ont parfois du mal à lier les uns aux autres. Les ethnométhodologues, qui ne voient et ne comprennent que des actions et des interactions situées, dialoguent peu et mal en règle générale avec les culturalistes ou les spécialistes de la sociologie historique la plus macrosociale. Dans la logique du programme relationnel, une façon de dégripper l'analyse consiste à refuser d'hypertrophier un niveau ou un autre pour se concentrer sur les relations entre ces derniers.

Pour étayer mon propos, j'emprunte cette fois une illustration à la sociologie économique, à celle des relations industrielles (ou relations professionnelles dans la terminologie française) pour être plus exact. Depuis plusieurs années, l'on constate un peu partout dans les sociétés occidentales un mouvement de décentralisation des négociations relatives aux conditions de travail et d'emploi. Partant d'une telle observation, certains économistes se sont empressés de comparer les systèmes nationaux de relations professionnelles en expliquant que chacun d'entre eux peut être caractérisé par un niveau de négociation dominant. Quelques estimations économétriques les ont convaincus que là où, comme en France, le niveau intermédiaire semble prévaloir, l'efficacité économique pose problème. Or, raisonner de la sorte mène à l'impasse. S'interdire de comprendre les relations entre les différents niveaux de régulation (de l'atelier jusqu'aux rencontres entre leaders nationaux), c'est s'empêcher en effet de comprendre que les enjeux et la nature des règles négociées à chacun des niveaux ne sont pas similaires et, surtout, que c'est l'articulation systémique entre les niveaux (la combinatoire règles de procédures /

règles substantives au premier chef) qui est pertinente à comparer, non un simple indicateur de niveau de négociation par pays¹⁵.

Conclusion

La sociologie, ai-je indiqué en introduction, est parfois désignée du doigt pour son incapacité à produire un schéma d'intelligibilité unique du monde social. Outre que l'on peut sérieusement récuser la conception implicite de la science normale que véhicule ce type de critique, il est intéressant de constater que, pour la première fois depuis longtemps, la sociologie voit émerger un nouveau courant d'analyse qui sait faire son miel d'une multiplicité de points de vue souvent jugés concurrents. La pierre de touche de cette petite révolution est la relation. En s'opposant à une tradition solidement établie dans les sciences sociales, la sociologie relationnelle fait plus en réalité que de nous convaincre du bien fondé d'un déplacement conceptuel qui mène de la substance vers la relation. C'est aussi une recomposition du champ sociologique, voire même de son histoire, qu'elle met en scène. Ce faisant, il ne s'agit pas de jeter le bébé avec l'eau du bain. Ainsi que j'ai tenté de le montrer ici à partir du cas de l'institution, il est tout à fait possible, pour ne pas dire souhaitable, de relire les acquis de la sociologie classique au prisme des approches relationnelles, et cela pour mieux accommoder nos savoirs cumulés aux réalités des temps présents.

¹⁵ Michel Lallement, « Relations professionnelles et emploi : du niveau à la configuration », *Sociologie du travail*, vol. XL, n° 2, 1998, p. 209-231.

Bibliographie

- Cassirer, Ernst, *La philosophie des formes symboliques 1. Le langage*, Paris, Minuit, [1953] 1972.
- Castoriadis, Cornelius, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1975.
- Durkheim, Émile, « Remarque sur la méthode en sociologie » [1908], dans *Textes*, vol. 1, Paris, Minuit, 1975, p. 58-61.
- Durkheim, Émile, *Leçons de sociologie*, Paris, PUF, 1995.
- Elias, Norbert, *Über den Prozeß der Zivilisation*, 2 vol., Basel, Verlag Haus zum Falken, 1939.
- Emirbayer, Mustafa, « Manifesto for a Relational Sociology », *American Journal of Sociology*, vol. 103, n° 2, septembre 1997, p. 287-317.
- Fauconnet, Paul et Marcel Mauss, « Sociologie », *Grande Encyclopédie*, vol. 30, Société anonyme de la Grande Encyclopédie, Paris, 1901; repris dans Marcel Mauss, *Œuvres*, vol. 3, Paris, Minuit, 1969, p. 139-177.
- Lallement, Michel, « Relations professionnelles et emploi : du niveau à la configuration », *Sociologie du travail*, vol. XL, n° 2, 1998, p. 209-231.
- Lallement, Michel, *Le Travail. Une sociologie contemporaine*, Paris, Gallimard, 2007.
- Mead, George Herbert, *Mind, Self, and Society*, Chicago, University of Chicago Press, 1934.
- Reynaud, Jean-Daniel, *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin, 1989.
- Salais, Robert, Bénédicte Reynaud et Nicolas Baverez, *L'invention du chômage*, Paris, PUF, 1986.
- Théry, Irène, « Pour une anthropologie comparative de la distinction de sexe », dans Irène Théry et Pascale Bonnemère (dir.), *Ce que le genre fait aux personnes*, Paris, éditions de l'EHESS, coll. « Enquête », 2008, p. 15-43.